

# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN EUROPE

Cette formation est l'occasion d'en apprendre davantage sur les concepts essentiels en matière de protection de la vie privée qui font également partie intégrante de l'examen CIPP/E. Bien qu'il ne s'agisse pas simplement d'un cours de préparation aux tests, cette formation convient aussi bien aux professionnels qui envisagent de se faire certifier qu'à ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances en matière de protection des données. La formation et l'examen reposent sur le même corpus de connaissances.



**FORMATION  
EN LIGNE**

## MODULES :

### **Module 1 : Lois sur la protection des données personnelles**

Présente les réglementations essentielles en Europe en matière de protection des données à caractère personnel ainsi que les organismes régulateurs, en décrivant l'évolution vers un cadre législatif harmonisé.

### **Module 2 : Données personnelles**

Définit et différencie les types de données tel que défini par le RGPD, y compris les données personnelles, à caractère personnel, les données anonymisées, les données pseudonymisées et les catégories spéciales de données.

### **Module 3 : Responsables du traitement des données et sous-traitants**

Décrit les rôles et les relations entre les responsables du traitement et les sous-traitants tel que défini par le RGPD.

### **Module 4 : Traitement des données personnelles**

Définit le traitement des données et les principes de traitement des données du RGPD, explique l'application du RGPD et décrit les bases légales applicables aux traitements des données à caractère personnel.

### **Module 5 : Droits des personnes concernées**

Décrit les droits des personnes concernées par l'application de ces droits et les obligations du responsable du traitement et du sous-traitant telles que définies dans le RGPD.

### **Module 6 : Obligations relatives à la communication d'informations**

Explique les obligations du responsable du traitement de fournir des informations sur ses activités de traitement de données aux personnes concernées et aux autorités de contrôle, conformément au RGPD.

### **Module 7 : Les transferts de données transfrontaliers**

Décrit les options et les obligations découlant du RGPD en ce qui concerne le transfert de données en dehors de l'Espace Économique Européen, y compris les décisions d'adéquation ainsi que les garanties appropriées et les dérogations.

### **Module 8 : Considérations concernant la conformité**

Traite de l'application des lois européennes sur la protection des données à caractère personnel, des bases juridiques et des exigences de conformité pour le traitement en pratique des données à caractère personnel, y compris concernant les employeurs traitant les données des salariés, la surveillance, le marketing direct et les technologies et communications via Internet.

### **Module 9 : Sécurité du traitement**

Traite des considérations applicables et des obligations des responsables du traitement et des sous-traitants pour assurer la sécurité des données personnelles et l'application des spécifications du RGPD en matière de notification des violations de données.

### **Module 10 : Accountability**

Aborde les exigences en matière de responsabilité, y compris les outils de gestion de la protection des données, les analyses d'impact relatives à la protection des données, les politiques de protection des données et le rôle du délégué à la protection des données.

### **Module 11 : Supervision et contrôle de l'application**

Décrit le rôle, les pouvoirs et les procédures des autorités de contrôle ; la composition et les tâches du Comité Européen de la Protection des Données ; le rôle du Contrôleur européen de la protection des données ; ainsi que les voies de recours, responsabilités et sanctions en cas de non-conformité, tel que défini dans le RGPD.